COMPTE-RENDU

Conseil de la Vie Associative et du Bénévolat

Mercredi 28 avril 2021

Participants :

François AUFFRET, Alcool Assistance.

Anthony AUGUSTE, Rugby Olympic Club Bruzois (ROC).

Omar BENGANA, Football Club de Bruz (FCB).

Daniel BESNARD, L'Orguenais la sauce du quartier.

Jean BOUTIN, Conseiller Municipal délégué à l'implication citoyenne

Damien COLAS, Responsable services Vie Associative et Animation.

Gilles DANIEL, Jeanne d'Arc de Bruz (JAB).

Alain KERMARREC, Adjoint à la vie associative et sportive

Nicolas KLUTCHNIKOFF, Conseiller Municipal délégué à la Vie Associative.

Jean-Charles LE JANNIC, Amicale Laïque de Bruz (ALB).

Marylène LETORT, Accueil Réfugiés Bruz (ARB).

Nathalie LHEUREUX, Directrice pôle Culture et Vie Associative

Sophie LIZE, Judo Club Bruzois (JCB).

Sylvie MARCHAIS, Conseillère Municipale déléguée à la médiation culturelle et aux associations culturelles

Claude RIHOUET, La Gaule Bruzoise.

Christian SPIESER, Association Bruzoise d'Entraide aux Personnes Agées (ABEPA)..

Excusés :

Jean-René HOUSSIN, Conseiller Municipal

Sandrine LE MAD, Association des Parents d'élèves de l'Enseignement Libre collège et lycée St Joseph (APEL St Joseph).

1. Approbation du Compte-rendu de la dernière réunion

Il convient d'ajouter la date de l'organisation de la 7ème édition de « la fête de l'Orguenais » qui se déroulera le dernier week-end de septembre en 2022.

2. Enquête auprès des associations bruzoises

Comme évoqué lors de la première réunion du CVAB, une enquête en direction des associations et sections d'associations va être menée sous l'impulsion du CVAB. Une première ébauche a déjà été réalisée.

Afin d'en préciser le contenu, un groupe de travail est mis en place. Celui-ci est composé de :
- Nicolas Klutchnikoff (pilote) ;
- Anthony Auguste ;
- Omar Bengana ;
- Jean-Charles Le Jannic ;
- Marylène Letort.

Une première réunion sera proposée par M. Klutchnikoff prochainement afin d'aboutir aux objectifs suivants :
- finalisation de l'enquête ;
- envoi.

Une autre réunion sera programmée afin d'en analyser les retours et d'en faire une restitution aux membres du CVAB ainsi qu'aux associations.

3. Projet de création d'un portail associatif

Un projet de mise en place d'un portail associatif est présenté. Les éléments présentés figurent dans le tableau ci-après.

	DÉFINITION DU BESOIN
Date	28 avril 2021
Initiateur du projet	Ville de Bruz / Alain KERMARREC, Adjoint à la vie associative et sportive
Définition et contenu du projet	• Créer une plateforme associative qui soit à la fois un espace d'échanges interactifs entre les associations mais aussi un outil facilitateur des démarches administratives pour elles ; • Donner de la visibilité aux associations ; • Permettre aux habitants d'y trouver des informations concernant la vie associative ; • Faire le lien entre ce portail et le logiciel de planification 3D Ouest pour l'actualisation des données associatives ; Chaque association bénéficierait d'un compte lui permettant d'avoir accès à ses données ainsi qu'aux différents formulaires et documents demandés par la Ville. Les informations administratives des associations seraient complétées une fois sur leur profil puis téléchargées à chaque fois qu'elles souhaiteraient remplir un formulaire ou document. L'autre partie de ce portail pourrait être considérée comme un réseau social inter associatif bruzois.
Les objectifs exprimés	• Faciliter la coopération Ville / associations ; • Faciliter les démarches administratives des associations ; • Créer du lien inter associatif ; • Favoriser le partage de besoins et d'expertises ; • Favoriser la mise à jour des données associatives (bénéfice pour les services) ; • Optimiser la transmission d'informations ; • Communiquer avec les bruzois ; • Dématérialiser formulaires et documents ; • Mutualiser certaines informations entre différents services municipaux (accueil-population pour actualisation des contacts, communication pour transmission d'articles, etc)
Le contexte	• Lourdeur administrative à laquelle sont confrontées les associations dans le cadre de leurs activités et de leurs projets ; • Lourdeur qui répond toutefois à une règlementation spécifique et un cadre légal précis ; • Besoin exprimé par les membres du Conseil de la Vie Associative et du Bénévolat de favoriser les échanges inter associatifs ; • Nécessité d'apporter un soutien aux salariés et bénévoles associatifs dans la réalisation de leurs missions. Contexte sanitaire actuel qui fragilise l'investissement et l'engagement des bénévoles.

Les gains attendus	Pour les associations : - démarches administratives facilitées (gain de temps) ; - outil de communication rapide et efficace ; - instance d'échanges d'expériences, de bonnes idées, de partage de savoirs… - meilleure visibilité. Pour la Ville : - implication des associations dans la conception du projet ; - données associatives mises à jour en temps réel ; - dossiers pré-remplis ; - dématérialisation des documents (développement durable).
Les contraintes	• Pas d'enveloppe budgétaire définie ; • Dépense soumise à arbitrage budgétaire ; • Objectifs réalisables à se fixer en matière de moyens humains et financiers; • Lancement d'une consultation ; • Délais de réalisation inconnus ; • Modalités de gestion du logiciel non évaluées ; • Formation à l'outil pour l'ensemble des associations.
Les risques	• Mener un projet sans l'adhésion des associations ; • Ne pas répondre aux attentes et besoins des associations en proposant une solution inadaptée ; • Essoufflement des bénévoles ; • Dossiers de demande d'équipement, de matériel ou de subvention mal complétés.

Exemples de portails :
https://mesdemarches.ville-massy.fr/loc_fr/associations/?__CSRFTOKEN__=03ab79f3-aebf-4b9e-a1d6-e7d1eddf1ac3
https://metropole.rennes.fr/subventions-et-aide-organisation-evenements
https://www.ville-saint-malo.fr/le-portail-des-associations/
http://www.associations.correze.fr/portail-associations

A l'instar de la réalisation de l'enquête, un groupe de travail est mis en place sur ce sujet de création d'un portail associatif. Celui-ci est constitué de :
- Anthony Auguste ;
- Omar Bengana ;
- Christian Spieser ;
- élu(s) à définir ;
- un membre de l'ALB à définir ;
- un membre de la JA à définir ;
- Damien Colas (pilote).

Une réunion sur ce projet sera organisée prochainement par Damien Colas au cours de laquelle seront évoqués :
- le cahier des charges ;
- l'échéancier ;
- les étapes de mise en place.

4. Points divers :

Une réunion relative à la publicité visuelle dans les collectivités sera organisée le 19/05 prochain à 20h00 par Rennes Métropole.
Cette réunion est organisée dans le cadre de l'élaboration du futur Règlement local de publicité intercommunal.
Le mouvement associatif y est bien entendu convié notamment dans le cadre de la mise en place de dispositifs de communication liés à l'événementiel.

Dans le cadre de la prochaine réunion du CVAB, il est convenu d'évoquer les points suivants :
- forum des associations et du bénévolat 2021. Il est prévu d'y organiser les mérites des bénévoles pour lesquels un appel à candidature sera lancé prochainement. Il est aussi proposé de coupler le forum avec un événement festif du type « fête du déconfinement » afin d'attirer un public nombreux et de relancer la dynamique associative.
- restitutions à chaque réunion du CVAB des avancées de l'activité des groupes de travail.

Le prochain CVAB aura lieu mercredi 09 juin à 20h30 (visio ou présentiel selon la situation sanitaire).